



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

jm

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Réunion conjointe

38 C/COM.JM/DR.1

7 novembre 2015

Original espagnol

Point 3.4 de l'ordre du jour

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par l'ARGENTINE

Préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5)

La Conférence générale,

1. *Ayant examiné* le document 38 C/7,
2. *Rappelant* les décisions 197 EX/7, 197 EX/40 et 197 EX/5 (IV, A) du Conseil exécutif,
3. *Se déclare satisfaite* des contributions apportées par l'UNESCO, dans ses domaines de compétence, à la préparation du Programme 2030 ;
4. *Souligne* la pertinence intacte du mandat de l'UNESCO s'agissant de la réalisation du Programme 2030, *et insiste* sur l'importance pour l'UNESCO de contribuer à la mise en œuvre et au suivi de ce programme aux niveaux appropriés, en apportant notamment son assistance et son soutien technique aux États membres, dans ses divers domaines de compétence ;
5. *Souligne également* le fait que la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 de l'UNESCO, ses deux objectifs primordiaux, la paix et le développement durable, et ses deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité des genres, conservent leur pertinence ;
6. *Appelle l'attention* sur l'importance pour l'UNESCO de mettre son expertise et son expérience multidisciplinaires, dans ses domaines de compétence, au service de la réalisation des objectifs de développement durable ;
7. *Insiste* sur l'importance du Programme Gestion des transformations sociales (MOST) dans la conception de politiques fondées sur des données factuelles et scientifiques permettant d'atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et *souligne* la nécessité d'élaborer une stratégie de communication claire et efficace en faveur

de ce programme, ainsi que d'établir des mécanismes de coordination de ses activités et de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies ou des organisations régionales :

8. *Accueille avec satisfaction* les efforts de la Directrice générale pour centrer le programme et les ressources de l'Organisation sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le premier inventaire présenté à cet égard dans le document 38 C/7 ;
9. *Invite* la Directrice générale à compléter l'annexe intitulée « Inventaire de la contribution de l'UNESCO aux ODD : quelques premiers éléments », compte tenu des débats, des décisions 197 EX/7, 197 EX/40 et 197 EX/5 (IV, A) du Conseil exécutif et de la présente résolution ;
10. *Invite* la Directrice générale, compte tenu de la dimension sociale importante du Programme 2030, à favoriser un processus de consultation visant à définir les grandes lignes du grand programme III en fonction de sa contribution à l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD), et à présenter un rapport au Conseil exécutif à sa 199^e session ;
11. *Invite* la Directrice générale, lors de la préparation du Projet de 39 C/5, à :
 - (a) tenir compte des débats et des décisions dont cette question a fait l'objet à la 197^e session du Conseil exécutif et à la 38^e session de la Conférence générale ;
 - (b) mener à bien les consultations avec les États membres et les partenaires intéressés sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) conformément à la feuille de route présentée à l'annexe III du document 38 C/7.